



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
N° COUR: 700-11-016172-159
N° SURINTENDANT: 41-343928

COUR SUPÉRIEURE
« Chambre commerciale »

DANS L'AFFAIRE DE LA MISE
SOUS SÉQUESTRE DE :

9247-4774 QUÉBEC INC.
(FAS LAPIERRE REVÊTEMENTS
EXTÉRIEURS,
LES CONSTRUCTIONS LOUIS LAPIERRE,
LES REVÊTEMENTS LAPIERRE)

Débitrice

-et-

DEMERS BEAULNE INC.

Séquestre

Avis et déclaration du séquestre
(Paragraphes 245(1) et 246(1) de la *LFI*)

Le séquestre donne avis de ce qui suit et déclare que :

1. Le 7 mars 2016, le soussigné, Demers Beaulne inc., est devenu séquestre à l'égard des biens suivants de 9247-4774 QUÉBEC INC.:

DÉSIGNATION

« A) La PARTIE PRIVATIVE d'un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision TROIS du lot originaire numéro QUARANTE-SEPT (47-3) Rang 5, Canton Beresford, au Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

Cette partie privative portant le numéro civique 4663, Route 117 Nord, à Sainte-Agathe-des-Monts, province de Québec, J8C 2Z8.

B) LA QUOTE-PART DES DROITS INDIVIS dans les PARTIES COMMUNES afférentes à la partie privative ci-dessus désignée, telle qu'établie dans la Déclaration de copropriété ci-dessous décrite.

...2/

Ladite partie commune est connue comme suit :

Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision UN du lot original numéro QUARANTE-SEPT (47-1) Rang 5, Canton Beresford, au Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

C) Tous les droits, titres et intérêts se rattachant à cette fraction privative.

L'immeuble est sujet aux dispositions de la Déclaration de copropriété reçue devant le notaire soussigné, le sept avril deux mille onze (7 avril 2011) et dont copie est publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 18 026 930. »

2. Le soussigné est devenu séquestre des biens susmentionnés du fait de sa prise de possession ou de sa prise de contrôle aux termes de :
 - Jugement pour nomination de séquestre rendu le 7 mars 2016.
3. Le soussigné a pris possession ou le contrôle de l'immeuble le 8 mars 2016.
4. Les renseignements suivants se rapportent à la mise sous séquestre:
 - a) Adresse de la débitrice: 157, rue de la Gare, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
 - b) Activité principale de la débitrice : Pose et réparation de revêtement
 - c) Adresse de l'établissement : 4663 Route 117, Sainte-Agathe-des-Monts (Québec)
J8C 2Z8
 - d) Montant dû par la débitrice à chaque créancier qui détient une garantie sur les biens susmentionnés :

Banque de développement du Canada	402 010,23 \$
Investissement Québec	398 905,97 \$
Gestion Norexco inc.	90 000,00 \$
Syndicat de copropriété du 4663 Route 117	25 284,23 \$
Ministère du Revenu du Québec	234 466,90 \$
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts	28 571,47 \$
Commission scolaire des Laurentides	299,47 \$

...3/

e) Montant qui est dû à chacun d'eux et le montant total dû à l'ensemble des créanciers est le suivant :

- La débitrice a fait cession de ses biens le 11 janvier 2016 avec le syndic Pierre Roy & Associés inc. (Mme Guylaine Houle, FCIRP).
C.S. No : 700-11-016172-159
Sur. No : 41-2050941

f) Le plan d'action que le séquestre entend suivre pendant la durée de son mandat, s'il a établi un tel plan, est le suivant :

- Sollicitation pour obtenir des offres d'achat pour l'immeuble par appel d'offres public et/ou un agent immobilier.
- Vente de l'immeuble.

g) Personne contact au bureau du séquestre :

Marcel Roy, CPA, CA, CIRP
(514) 878-0236
mroy@demersbeaulne.com

Daté à Montréal, le 11 mars 2016.

DEMERS BEAULNE INC.

(Séquestre à un immeuble de 9247-4774 QUÉBEC INC.)



Par : Marcel Roy, CPA, CA, CIRP



Industrie Canada

Industry Canada

Bureau du surintendant
des faillites Canada

Office of the Superintendent
of Bankruptcy Canada

SÉQUESTRE : MARCEL A ROY
DEMERS BEAULNE INC.
600 - 1800, av. McGill College
Montréal, QUÉBEC
H3A 3J6

DATE : 14 mars 2016

OBJET : Dépôt d'une mise sous séquestre et obligation du séquestre de produire des rapports

NOM DU DOSSIER : 9247-4774 QUÉBEC INC.

NO. DE DOSSIER : 41-343928

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception du formulaire 87, Avis et déclaration du séquestre, relativement à la mise sous séquestre susmentionnée. Nous vous prions de prendre note du numéro de dossier qui a été attribué et de l'inscrire dans toute correspondance future.

Nous vous rappelons par ailleurs que le paragraphe 246(2) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (LFI) et la règle 126 des Règles générales sur la faillite et l'insolvabilité (les Règles générales) exigent que le séquestre établisse un rapport provisoire sur la mise sous séquestre au moins tous les six mois et en transmette un exemplaire au surintendant, à la personne insolvable ou, en cas de faillite, au syndic autorisé en insolvabilité, ainsi qu'à tout créancier qui en fait la demande.

En outre, en vertu du paragraphe 246(3) de la LFI et de la règle 127 des Règles générales, dès qu'il cesse d'occuper ses fonctions, le séquestre doit établir un rapport définitif et un état des comptes contenant les renseignements prescrits relativement à la mise sous séquestre et en transmettre un exemplaire au surintendant, à la personne insolvable ou, en cas de faillite, au syndic autorisé en insolvabilité, ainsi qu'à tout créancier qui en fait la demande.

Pour toute question concernant l'information contenue dans la présente lettre, veuillez communiquer avec notre bureau.

Le surintendant des faillites

Sun Life Building, 1155 Metcalfe Street, Suite 950, Montréal, QUÉBEC, H3B 2V6,
877/376-9902

Canada